

# ***BUDGET PRIMITIF***

## ***2021***



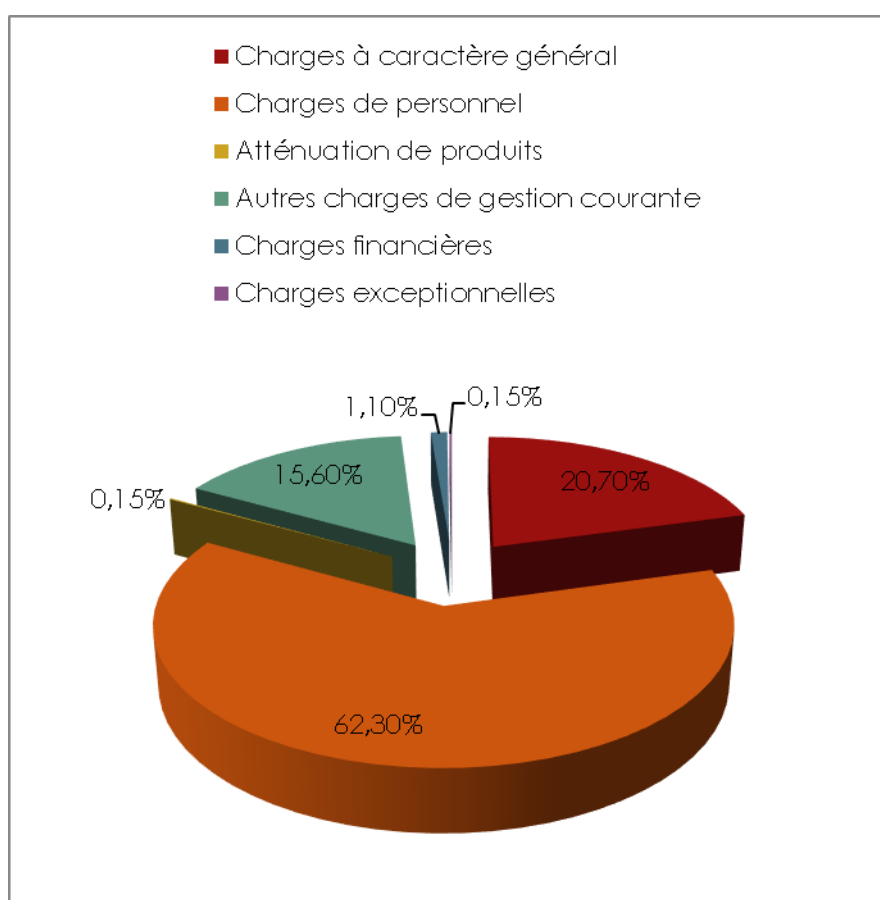
Le budget primitif 2021 s'élève à 13 360 474,45 € se répartissant entre la section de fonctionnement pour 8 648 523,30 € et la section d'investissement pour 4 711 951,15 €.

## 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1.1 Les dépenses

Elles sont évaluées à 8 648 523,30 € comprenant des dépenses réelles s'élevant à 7 702 208,30 € et des dépenses d'ordre de 946 315 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :



#### a. Les dépenses à caractère général

Les **dépenses à caractère général** sont évaluées à 1 594 679,30 € contre 1 836 045,90 € pour le budget primitif 2020, soit une diminution de 13,1 %. Différents éléments ont été pris en compte, notamment le besoin de dégager des marges de manœuvre afin de maintenir une capacité d'investissement non négligeable et les contraintes conjoncturelles.

De manière générale, les prévisions 2021 ont été établies le plus précisément possible pour éviter de trop grands écarts avec les réalisations.

Les économies seront réalisées au niveau des comptes :

- 60632 « fournitures de petits équipements » : - 11 500 €  
Les dépenses demandées par les agents, non indispensable au bon fonctionnement des services n'ont pas été retenues. La somme principale prévue est le maximum du marché de fournitures de petits équipements pour les services techniques de 96 000 € (électricité, plomberie, sanitaires, peinture, gros œuvre, bois, quincaillerie)
- 6065 « livres et disques » : la dotation pour la médiathèque a été exceptionnellement réduite à 10 000 €. Auparavant, c'était une dépense annuelle de l'ordre de 14 000/15 000 €.
- 611 « contrats de prestations de services » : - 30 000 €. Les contrats sont signés au fil de l'eau. Certains prendront fin à échéance comme le nettoyage du marché par les AFEJI et le ramassage des déchets verts et des encombrants.
- 6135 « location mobilière » : la prévision de location de bennes est amoindrie par rapport aux années précédentes car la réalisation n'est jamais à la hauteur. Pour 2021, les locations de matériel (piano, sonorisation) pour le service culture, notamment dans le cadre des manifestations organisées à l'espace Jean Monnet, sont nulles.
- 61521 « entretien et réparation de terrains » : - 96 000 €. La ville reprend en régie les contrats de prestations déléguées à l'AFEJI (tontes et jardinières). Concernant les terrains de football, le contrat de prestation avec Terenvi a été revue à la baisse assurant un entretien optimal du terrain synthétique et terrain d'honneur. Les services de la ville reprennent en régie les tontes extérieures ainsi que le traçage des terrains.
- 615221 « entretien et réparation sur bâtiments publics » : l'enveloppe prévisionnelle prévue habituellement est moins importante. Au BP 2020, elle était de 30 000 €. En 2021, elle sera de 17 500 €.
- 61551 « entretien et réparation matériel roulant » : idem que précédemment, enveloppe réduite.
- 617 « études et recherches » : aucune enveloppe prévue pour des aléas. L'unique prévision concerne la poursuite de l'étude par la CCI pour le développement économique de 5 880 €.
- 6226 « honoraires » : différence d'environ 42 000 € enregistrée par rapport au BP 2020, qui correspondait au géoréférencement du réseau d'éclairage public.
- 6262 « frais de télécommunication » : grâce à la passation d'un nouveau marché de téléphonie, la prévision 2021 peut être diminuée de 10 000 €.
- 6283 « frais de nettoyage des locaux » : il sera mis fin également au contrat de prestation de nettoyage de la piscine fin avril. La dépense 2021 s'élève à 6 000 €.

Les dépenses qui augmentent concerne :

- L'électricité et le chauffage au vue de l'augmentation des prix de l'énergie,
- Les fournitures d'entretien pour respecter le protocole sanitaire dans la crise COVID 19 (+ 4 500 €)
- Les autres matières et fournitures au c/ 6068 : pour les dépenses de masques chirurgicaux : + 7 000 €.

En dernier lieu, il est à noter que le montant des crédits scolaires prévus au compte 6067 pour les écoles publiques reste identique à 2020, soit 50,80 euros pour un élève élémentaire domicilié à Bourbourg et 33,46 euros pour un élève de maternelle. Il en est de même pour les dépenses d'EPI, de fournitures administratives, d'assurances, de formation, d'entretien des réseaux et réparation de biens mobiliers, des documentations.

## **b. Les charges de personnel**

Les **charges de personnel et frais assimilés** s'élèvent à 4 799 103 € alors qu'elles atteignaient 4 993 706 au BP 2020, soit une diminution de 3,9%. Les principales justifications concernent :

- Le recours aux contrats « Parcours Emplois Compétences » et la participation de l'Etat plafonnée à hauteur de 50 % de la dépense. La dépense est évaluée pour l'année à 139 447 € contre une dépense de 274 687 € en 2020, le nombre de contrats pour 2021 s'élève à 13 au lieu de 25.

Le remboursement prévu par l'Etat pour la prise en charge de ces emplois est de 66 000 € au lieu de 130 000 € en 2020.

- La masse salariale des agents titulaires diminue de 2%. On intègre tout de même les évolutions statutaires liées au Glissement Vieillesse-Technicité (GVT) et les augmentations de certaines cotisations comme la caisse de retraite (CNRACL). Pour rappel du rapport d'orientations budgétaire, les départs en retraite ne sont pas remplacés. On privilégiera une réorganisation des services et une mutualisation des missions. Aucun recrutement supplémentaire n'est à prévoir pour 2021. Je rappelle qu'en 2020 un agent de restauration à temps complet, un maître-nageur, un agent à la médiathèque et 2 agents aux espaces verts ont été recrutés.

- On comptabilise un effort sur la rémunération principale des titulaires (c/64111). Mais il faut aussi rappeler les directives dans le cadre d'une baisse des charges de personnel, par la suppression de la rémunération des heures supplémentaires et la refonte du régime des astreintes. Il s'agit du compte 64 118 calculé à hauteur de 558 000 € pour 2021 contre 591 840 € en 2020.

- Le compte 64131 qui concerne la rémunération principale des agents non titulaires augmente passant de 174 887 € en 2020 à 190 156 € en 2021, ce qui correspond au remplacement des agents titulaires en longue maladie (restauration école Sévigné et La Campagne) ou suite à maladie grave (piscine), aux agents administratifs pour les besoins ponctuels (médiathèque, état civil, comptabilité) et un agent aux espaces verts pour les besoins saisonniers. On comptabilise comme les années précédentes la rémunération des professeurs de musique et des animateurs des pauses méridiennes et périscolaires.

La stabilisation est particulièrement difficile à atteindre en raison de la progression mécanique des traitements qui résulte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), de la revalorisation du SMIC, de la mise en œuvre de la réforme des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR) et la dénonciation du contrat par l'organisme chargé de l'assurance statutaire. Le nouveau contrat

coûte à la commune 130 000 € en 2021, 120 000 € en 2020 au lieu de 80 000 € en 2019.

### c. Les atténuations de produits

Les **atténuations de produits** concernent le dégrèvement des taxes foncières sur les propriétés non bâties dont bénéficient les jeunes agriculteurs soit 2 000 € et le dégrèvement des taxes d'habitation des logements vacants soit 10 000 €.

### d. Les autres charges de gestion courante

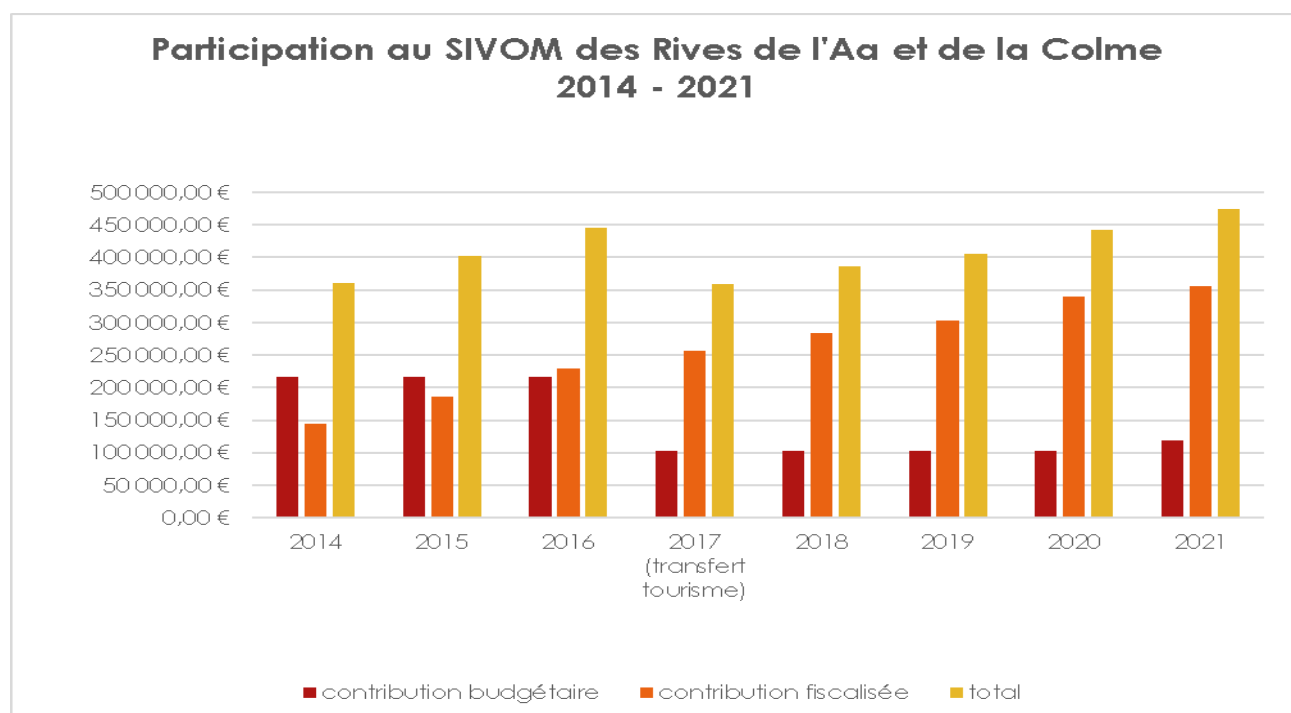
Les **autres charges de gestion courante** sont estimées à 1 192 812 € contre 1 125 297,08 € prévues en 2020, soit une augmentation de 6 %.

L'augmentation est principalement dû au versement de la subvention au CCAS de 150 000 €.

Depuis 2019, la « subvention de fonctionnement au CCAS » n'était plus versée compte tenu de l'excédent de trésorerie du CCAS qui n'avait donc pas besoin de cette participation de la commune.

Aussi La contribution aux organismes de regroupement concerne le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme dont la participation budgétaire augmente également. Le choix pour 2021 a été de faire porter pour moitié cette augmentation sur les dépenses de la commune plutôt que sur les impôts des citoyens.

La contribution du SIVOM est composée d'une part fiscalisée et d'une part budgétaire. Ainsi, la contribution totale de la ville passe de 441 808,09 € en 2020 à 475 120,42 € euros en 2021.



Les autres contributions obligatoires c/ 6558 correspondent à la participation versée à l'école Saint Joseph. Elle est estimée à 166 511,71 € pour 2021.

Cependant, il est à noter que la hausse de ce chapitre 65 est grandement atténuée grâce à la baisse des subventions aux associations. Une étude personnalisée a été réalisée par association, au cas par cas, afin d'estimer les besoins de chacun au mieux, dans le cadre de la situation sanitaire. On estime pour 2021 la subvention aux diverses associations de 563 000 € contre 677 517 € en 2020.

#### **e. Les charges financières**

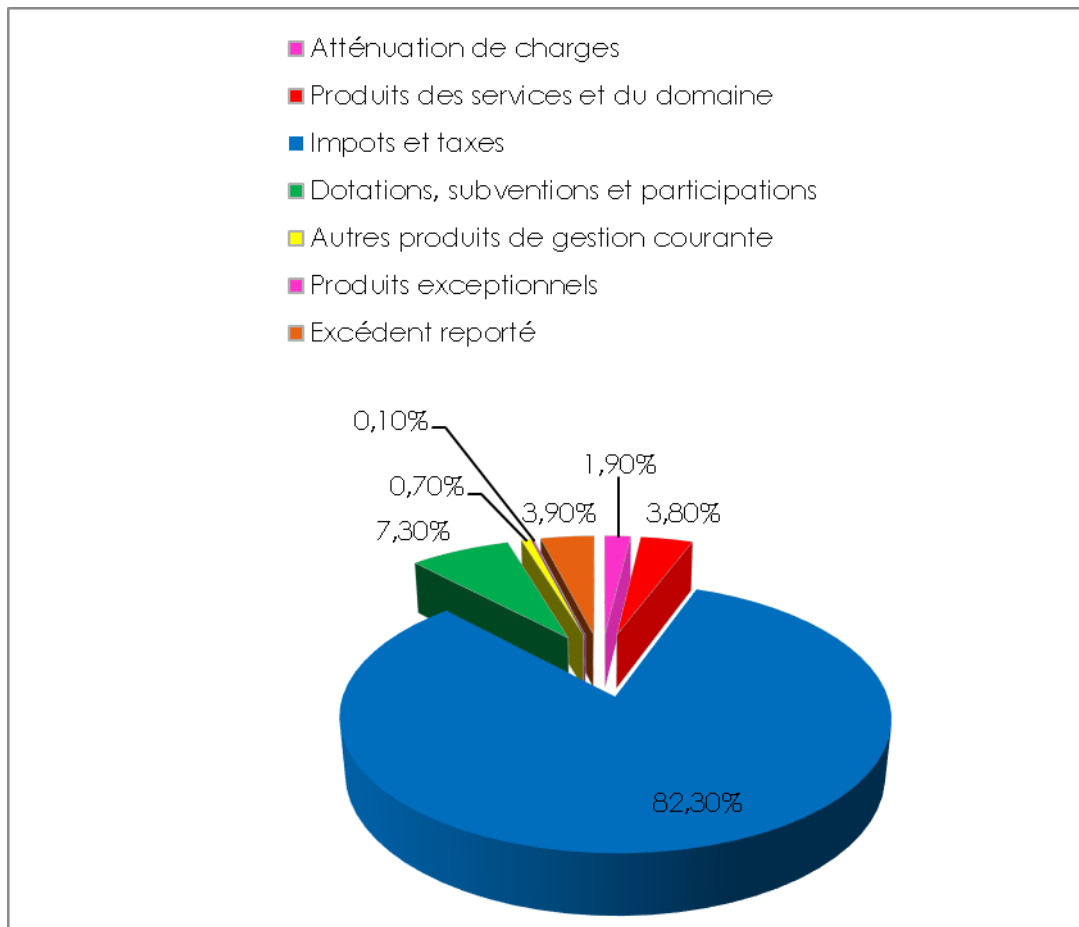
Les **charges financières** sont évaluées à 86 090 € au lieu de 100 298 € en 2020. Les intérêts du nouvel emprunt sont compris et s'élèvent à 5 000 €. Toutefois les charges financières sont en baisse étant donné le mode d'amortissement des anciens emprunts qui arrivent à terme. En effet, les échéances sont constantes (capital et intérêt), le montant de chaque échéance est identique sur toute la durée du prêt mais la part des intérêts est plus élevée au départ et diminue progressivement.

#### **f. Les charges exceptionnelles**

Les **charges exceptionnelles** sont estimées à un niveau inférieur à celui de 2020 (10 009 € au lieu de 14 739 €). La commune poursuit la maîtrise à un niveau constant des subventions à caractère exceptionnel en direction des associations. La différence s'explique au compte 6714 « bourses et prix ». Les primes versées aux agents communaux médaillés sont moindres par rapport à 2020 et le concours des maisons fleuries sera retravaillé notamment du point de vue des récompenses.

L'**autofinancement prévisionnel** dégagé au profit de la section d'investissement est estimé à 946 315 €. Il est composé de 222 900 € de dotations aux amortissements et d'un virement de 723 415 € entre sections

## 1.2 Les recettes :



Les recettes de fonctionnement ont été évaluées de manière prudente pour un montant de 8 648 523,30 € (dont 341 935,61 € d'excédent de fonctionnement reporté). Elles diminuent donc d'environ 99 727 € par rapport au budget 2020.

### a. Les atténuations de charges

Le chapitre « **Atténuations de charges** » s'élève à 166 000 €, comprenant, d'une part, le remboursement des contrats aidés par l'Etat (Parcours Emplois Compétences) et, d'autre part, le montant estimé des remboursements relatifs aux arrêts de travail par la compagnie d'assurances.

### b. Les produits des services

Les **produits des services, du domaine et ventes diverses** sont évalués à 329 906 € contre 487 280 € prévus en 2020 soit une baisse de 32,3%.

Dans l'ensemble, les prévisions sont calculées très prudemment en fonction des réalisations 2020 et du contexte de crise sanitaire. Je rappelle l'augmentation progressive et régulière des différents tarifs des services : compte 7062

« redevances et droits des services à caractère culturel » (droits d'inscription école de musique, recettes de la régie des spectacles), 7063 « redevances et droits des services à caractère sportifs et de loisirs » (entrées de piscine, inscriptions foulées bourbourgeoises), 7067 « services périscolaires et enseignement » (restaurants scolaires et garderie).

La diminution se fait ressentir notamment pour le prix des entrées à la piscine qui reste fermée depuis de nombreuses semaines déjà, une baisse du remboursement des frais versés par la CUD dans le cadre de la mise à disposition du bâtiment du CIAC (- 8 000 €). En effet, pour cette dernière, il y a eu moins d'intervention en personnel pour la réparation et l'entretien du bâtiment.

La différence la plus flagrante est la régularisation d'imputation des aides versées par la CAF pour le CEJ et le périscolaire (cf c/ 7478).

### c. Les impôts et taxes

Les « **Impôts et taxes** » sont estimés à 7 115 406,69 € dont 3 202 606 € d'impôts ménages et 2 163 410 € d'attribution de compensation. L'évaluation des contributions directes n'intègre aucune revalorisation des bases. Les taux communaux restent identiques à ceux appliqués depuis 2001.

N'ayant aucune information de l'Etat en ce qui concerne le montant des bases, le produit inscrit tient compte également d'une évaluation prudente de la perte de bases sur le site de la friche BETAFENCE, suite aux opérations de démolition.

L'Attribution de Compensation versée par la Communauté urbaine de Dunkerque reste identique à 2020 soit 2 163 410 €.

Il s'agit d'un versement obligatoire effectué par un EPCI au profit des communes - membres avec pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de compétence et du passage à la taxe professionnelle unique.

Dans le cadre de l'objectif 3 du Pacte Fiscal et Financier visant à renforcer la péréquation et la solidarité des communes, la CUD a décidé de modifier et d'unifier la DSC et le FPIC. En ce sens, la CUD prend désormais en charge l'intégralité du FPIC pour toutes les communes- membres avec une diminution concomitante de la DSC. L'opération est neutre dans la mesure où la commune, qui n'a plus à subir l'effet du FPIC, voit sa DSC réduite à due concurrence.

	2017	2018	2019	2020	2021
DSC Brute	1 097 858	1 153 707	1 214 446	1 214 446	1 319 635
FPIC	-154 464	-156 009	-151 434	-151 434	- 138 696
DSC exceptionnelle	7 128	7 128	7 128	7 128	0
DSC totale	950 522	1 004 826	1 070 140	1 070 140	1 180 939

Il convient de retrancher au montant de la DSC brute, le solde du FPIC comme stipulé dans la délibération du 22 juin 2017 qui prévoit une prise en charge par la CUD, de l'intégralité du FPIC pour la commune de BOURBOURG et une régularisation sur la DSC.



Pour rappel, le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines communes ou intercommunalités pour reverser aux communes ou intercommunalités moins favorisées. Là également, il s'agit d'une précision puisque nous ne disposons pas à ce jour des montants officiels qui n'ont pas été notifiés.

#### **d. Dotations et subventions**

Le chapitre dédié aux « **Dotations, subventions et participations** » est estimé à 624 353 € contre 499 695 € en 2020.

Il convient de noter que le principe de prudence a été adopté quant aux différentes dotations de l'Etat dont les montants ne sont pas à ce jour notifiés.

Aucune enveloppe de Dotation Globale de Fonctionnement n'est prévue pour 2021. L'Etat ne programme pas de baisse mais avec les modalités d'écrêtement, le montant 2021 sera nul. L'écrêtement correspond à un montant prélevé sur la DGF des communes dont le potentiel fiscal dépasse un certain seuil.

La Dotation de Solidarité Rurale est attribuée pour tenir compte d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de service suffisant, et d'autre part, de l'insuffisance des ressources fiscales. Par souci de prudence, il est conseillé de l'estimer à la somme de 116 000 € contre 115 000 € en 2020.

L'augmentation des crédits de ce chapitre est due à la régularisation du versement des aides de la CAF à effectuer au compte 7478 plutôt qu'au compte 7066.

#### **e. Autres produits de gestion courante**

Les « **Autres Produits de Gestion Courante** » se maintiennent par rapport à l'exercice précédent : les revenus des immeubles sont réévalués en fonction de l'évolution des indices immobiliers, suivant les règles en vigueur. Il comprend aussi le remboursement par la paroisse de la consommation électrique de l'église et la récupération de la taxe d'ordures ménagères des logements communaux.

#### **f. Les produits exceptionnels**

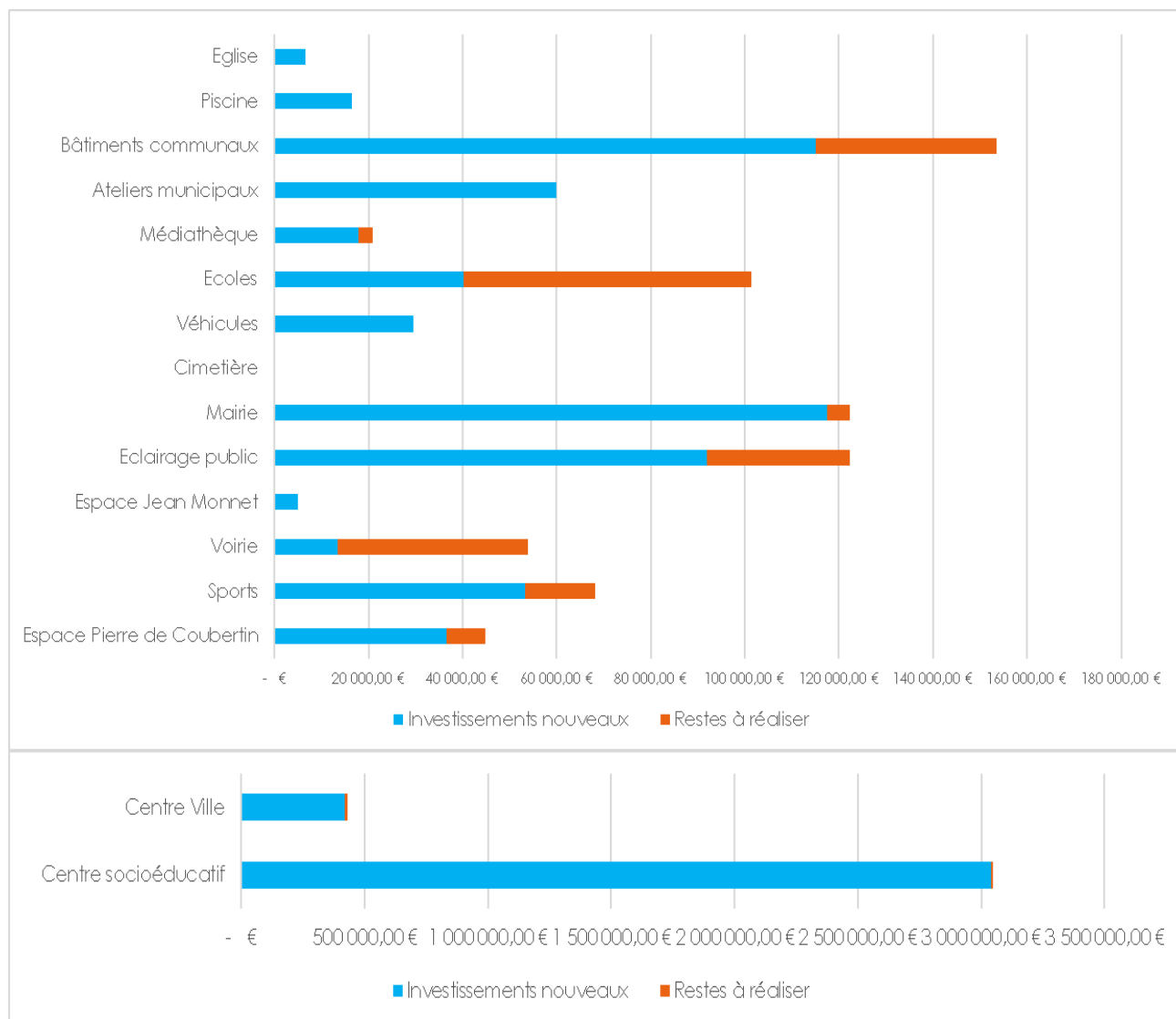
Enfin, le compte des **produits exceptionnels** (7 000 €) comprend 2 000 € en cas de mandat à annuler et 5 000 € dans le cadre de remboursement par l'assurance suite à des sinistres.

## 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

### 2.1 Les dépenses

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 4 066 688,80 € auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser pour 216 655,35 €.

Leur répartition par opération est la suivante :



Les **investissements** les plus importants concernent l'opération **Centre Socio-Educatif** : les travaux pour 2 581 262,52 €, le restant correspondant aux aléas pour 360 000 € et les prestations intellectuelles pour 100 300,36 €.

Concernant **le centre-ville**, on comptabilise les opérations en lien avec le projet de redynamisation du centre-ville pour 551 485 euros. Plusieurs pistes de réflexion sont en réflexion (d'aménagement urbain, éclairage public, réfection de la cour intérieure de la mairie en accessibilité et stationnement).

Pour l'opération **Bâtiments Communaux** et dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments, une somme de 64 000 € est budgétisée conformément à l'agenda d'accessibilité, directement fléché pour la rampe destinée aux personnes à mobilité réduite (30 000 €) et l'entrée de l'espace Jean Monnet (menuiseries et perron : 34 000 €)

Une enveloppe de 10 000 € est prévue dans le cas où de grosses réparations seraient nécessaires sur les bâtiments communaux.

Cette année, l'accent est mis sur les mises aux normes en matière de sécurité (20 000 €), la réalisation de plans d'évacuation pour les différents bâtiments (15 000 €).

38 588,54 € restent à réaliser sur l'enveloppe 2020 : alarme incendie et intrusion, accès PMR Salle des sports rue de Cassel, travaux dans les logements à l'école sévigné (électricité, sanitaire et chauffage), remplacement de la chaudière de La Poste et radiateurs au CIAC).

En ce qui concerne l'opération **Mairie**, 117 494 € de nouveaux investissements sont inscrits dont 70 000 € pour la réfection de la cour. Ils représentent du matériel et mobilier (armoires, chaises de bureau, ...), la volonté et l'obligation de recourir au 100 % dématérialisation (tablettes aux élus, connecteur logiciel, boîtier procès-verbal électronique), et dans le cadre de la double élection en 2021 (régionale et départementale), il est nécessaire d'acquérir urnes et isolements (7 650 €).

**L'éclairage public** concerne les travaux de renforcement des réseaux ou de mise en œuvre de nouveaux équipements, des travaux de modernisation des équipements d'éclairage public existants.

Afin de poursuivre notre action en matière d'économie d'énergie, le remplacement des éclairages « boules » et lampes mercure par des lampes à économie d'énergie sera effectué à hauteur de 45 000 €. Il faut prévoir un crédit dans le cas de vandalisme et/ou d'accidents pouvant endommager le matériel pour 20 000 €. Il est prévu de remplacer les candélabres rue des peupliers (12 000 €) et place du marché aux vaches (15 000 €).

Les restes à réaliser 2020 s'élèvent à 30 240 € soit 9 800 € pour le vandalisme, 17 856 € pour le remplacement de boules par des leds, et 2 584 € pour les guirlandes de Noël.

L'opération **Ecoles** dont le budget inscrit s'élève à 40 191 € correspond notamment au remplacement d'une cloison au restaurant scolaire de l'école Lamartine (15 000 €), une enveloppe de 12 500 € pour les écoles afin de remplacer du mobilier scolaire, le remplacement du mobilier de restauration pour les écoles Lamartine et La campagne (2 902 €). Certains équipements électroménager doivent être remplacés (four, lave-linge, micro-onde, frigo, chariot ménage ..) pour 6 800 €. Sur les crédits 2020 restant à réaliser, 55 000 € concernent les travaux de réfection de la toiture de l'école Sévigné

Pour l'opération **voirie**, le montant des nouveaux investissements s'élève à 13 500 € pour la réfection des chemins ruraux, la signalétique des rues, des entrées de ville. Sur les crédits 2020 restant à réaliser, on affecte 17 000 € pour la vidéo protection et 12 000 € pour le projet de sculpture Gédéon/Arthurine à l'entrée de ville, avenue Caro, et 2 000 € pour l'aménagement des espaces verts de l'aire de jeux au parc urbain.

L'opération **Sports** dont le budget inscrit s'élève à 53 350 € correspond au remplacement des tapis au dojo de la salle Albert Denvers (7 500 €), une enveloppe de 1 800 € dans le cadre de besoins éventuels de changement de matériels défectueux comme des treuils de panier de basket, le contre poids but de foot, vitrine d'affichage, les travaux sanitaires à la salle des sports rue de Cassel ( 35 000 €), le changement de porte d'entrée et la signalétique de la salle des sports Albert Denvers.

Le montant des restes à réaliser 2020 s'élève à 14 780 € et concerne les frais d'architectes pour le projet de parvis et façade de la salle des sports rue de Cassel, la mise aux normes de l'éclairage de cette même salle et le remplacement des tables pour le tennis de table..

Pour le service des **ateliers municipaux**, une enveloppe de 10 000 € est inscrite pour l'achat de divers outillages, 35 000 € pour l'acquisition d'une tondeuse puisqu'avec la fin des contrats de prestations, les agents des services techniques pourront réaliser ces travaux de tontes et d'entretien des espaces verts et une enveloppe de 15 000 € pour l'installation de la végétation en concertation avec la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Pour l'opération **Espace Pierre de Coubertin**, il est inscrit des dépenses à hauteur de 36 571 € comprenant le renouvellement de mobilier et matériel informatique, une somme de 25 000 € pour le portail famille qui permettra une gestion globalisée des besoins de la jeunesse au niveau scolaire et périscolaire. Sur les crédits 2020 restant à réaliser, on compte 7 014 € concernant la refonte du site internet.

Pour la **piscine**, il est nécessaire de prévoir une enveloppe dans le cas de réparations importantes relatives à cet équipement que la commune s'efforce de préserver (15 000 €).

A l'**espace Jean Monnet**, des travaux de maçonnerie sont prévus pour 4 500 € (linteau façade arrière).

Pour l'**église**, de gros travaux sont prévus en toiture mais ne concernent pas le budget de la commune puisqu'ils seront réalisés par le SIVOM des Rives de L'Aa

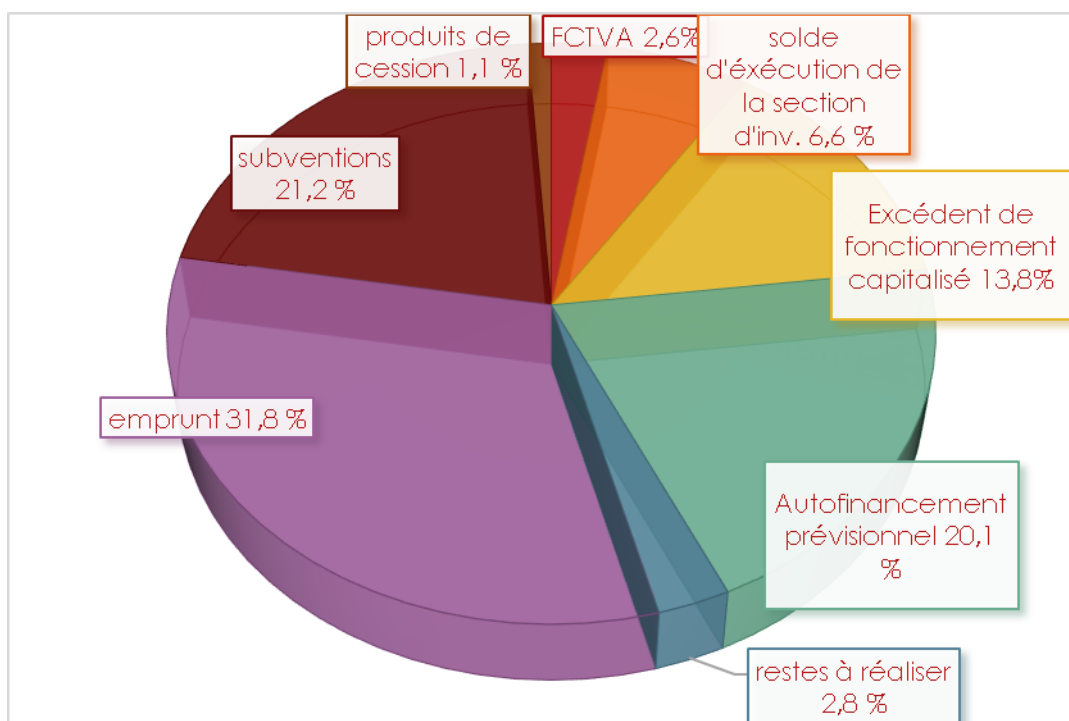
et de la Colme. Cette année, nous prévoyons uniquement des dépenses dans le cadre des gros entretiens.

D'autres dépenses sont prévues sur l'exercice : une enveloppe de 4 000 € pour l'achat d'instruments à l'école de musique et des travaux de menuiseries à la médiathèque (portes d'entrée et fenêtre de la salle multimédia)

Le remboursement du capital des emprunts représente une dépense prévisionnelle de 427 767 €, dont le capital du nouvel emprunt pour 26 667 €.

## 2.2 Les recettes

Les recettes d'investissement de l'exercice se répartissent comme suit :



Les recettes sont donc constituées par :

- le solde d'exécution de la section d'investissement pour 304 556,93 €,
- l'excédent de fonctionnement 2020 pour 651 368,22 €,
- le prélèvement sur la section de fonctionnement soit 946 315 €
- l'emprunt de 1 500 000 € pour la part « aléas » du centre socioéducatif (500 000 € ) et la part concernant les dépenses d'équipements 2021 et la redynamisation du centre-ville ( 1 000 000 €)
- le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée est estimé à 125 000 € sous réserve de la validation des dépenses éligibles par les services de l'Etat. Ce fonds est indexé sur le volume réel d'investissements réalisé en année n-2, soit 2019, année de la première phase de dépenses pour le projet de réhabilitation du centre socioéducatif (désamiantage, étude conception et AMO), les travaux de menuiseries, de chauffage et

d'accessibilité à la médiathèque, la pose du panneau d'informations, l'acquisition des jardinières et les travaux du local associatif.

- Les produits de cession pour 53 000 € comprenant la vente de parcelle ZAC de l'écluse pour 50 000 € et la cession du camion maxity lors de l'achat du nouveau véhicule de transport avec plateau élévateur (3 000 €)

Les demandes de subventions formulées pour les travaux de réhabilitation et d'extension du centre socio-éducatif se comptabilisent comme suit :

- 336 000 € du fonds de concours de la CUD et 108 799 € restant à percevoir
- 243 000 € de subvention de la CAF
- 346 000 € de subvention du Département

Une subvention du FIPHFP est prévue pour l'achat de sièges ergonomiques pour du personnel ayant la reconnaissance travailleurs handicapés ( 2 200 €), une partie de la participation de la Région de 70 000 € pour le projet de redynamisation du centre-ville.

Sur les restes à réaliser, on compte 18 472 € pour la dotation de soutien à l'investissement local de 2019 relative aux travaux de toiture de l'école Sévigné, 5 000 € de la ligue de football suite à la sécurisation du stade Edmond Belle pour la pose d'un pare ballon, et 2 200 € du FIPHFP pour l'achat de sièges ergonomiques pour le personnel municipal.

Ce projet de budget marque notre volonté de poursuivre la maîtrise de notre fonctionnement afin de maintenir une capacité d'investissement dans un contexte particulièrement difficile pour les collectivités territoriales.

A Bourbourg, le

L'adjoint aux finances

Aurélie DEVOS